

S.E.L.A.R.L. VOISIN COMMISSAIRE DE JUSTICE

26 novembre 2021, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 26 novembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation de la SCP AGATHE VOISIN, COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES, Commissaires-Priseurs Associés à la résidence de Nice (Alpes Maritimes), en société d'exercice libéral à responsabilité limitée « VOISIN COMMISSAIRE DE JUSTICE», est devenue définitive.

{post-content}

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)